



EDMOND
DE ROTHSCHILD

ASSURANCES
ET CONSEILS

SAINT-HONORÉ INNOVATION SAINT-HONORÉ INNOVATION CAPI

CONTRAT INDIVIDUEL D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRAT DE CAPITALISATION
SOUSCRITS AUPRÈS DE CNP ASSURANCES



SOUSCRIPTION DIGITALE AVEC
SIGNATURE ELECTRONIQUE



POURQUOI CHOISIR D'INVESTIR EN ASSURANCE-VIE OU DANS UN CONTRAT DE CAPITALISATION MULTISUPPORTS ?

Les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation offrent des spécificités qui répondent à vos objectifs patrimoniaux.

ASSURANCE-VIE	CONTRAT DE CAPITALISATION
Une fiscalité spécifique en cours de vie et en cas de décès	Une fiscalité spécifique sur produits (intérêts et plus-values)
Un large choix de supports d'investissement : supports en unités de compte ⁽¹⁾ et support en euros	
Une garantie ⁽²⁾ en capital nette de tous frais avec le support en euros	
Souscription par des personnes physiques	Souscription par des personnes physiques et morales ⁽³⁾

(1) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à fluctuation à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers, d'où un risque de perte en capital.

(2) Le fonds en euros comporte une garantie en capital égale aux sommes versées nettes de frais sur versement et de frais sur encours annuels.

(3) Sous réserve d'éligibilité des personnes morales conformément à l'engagement déontologique FFA.

CHIFFRES CLÉS DE L'ASSURANCE-VIE EN FRANCE



1 989 Mds €
d'encours
(assurance-vie et contrat
de capitalisation)



173,3 Mds €
de collecte brute dont
65,8 Mds €
en unités de compte

Source : France Assureurs - au 31/12/2024

LE CADRE FISCAL SPÉCIFIQUE DE L'ASSURANCE-VIE⁽⁴⁾

- Une gestion d'actifs en suspension d'impôt en cours de vie du contrat en l'absence de rachat (hors prélèvements sociaux qui s'appliquent sur les intérêts versés au titre de la participation aux bénéfices sur le support en euros)
- Une fiscalité spécifique applicable à la transmission des capitaux en cas de dénouement du contrat par décès

(4) Selon la fiscalité en vigueur au 01/01/2021.

LE CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

SAINT-HONORÉ INNOVATION

Saint-Honoré Innovation est un contrat multi-supports sur-mesure, conçu pour s'adapter à vos objectifs financiers et patrimoniaux ; il est réservé aux clients des partenaires d'Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France). Ce contrat peut faire l'objet d'une **souscription digitale** avec votre conseiller.

CHOIX DES MODES DE GESTION

Le contrat Saint-Honoré Innovation vous donne accès à un large choix de modes de gestion. Pour les modes de gestion Pilotée, Personnalisée et Conseillée, une orientation de gestion ou un cadre d'investissement doit être défini avec votre conseiller en tenant compte de votre sensibilité aux risques, de vos connaissances et expériences financières et de votre objectif et horizon d'investissement.

DES MODES DE GESTION POUR RÉPONDRE À VOTRE STRATÉGIE

- ➔ **GESTION LIBRE** : après avoir déterminé votre profil de risque avec votre conseiller, vous gardez la maîtrise de votre investissement en sélectionnant vous-même les supports d'investissement. Vous pouvez également automatiser une partie du suivi de votre contrat en choisissant des options d'arbitrages automatiques (uniquement sur la version contrat d'assurance vie).
- ➔ **GESTION PILOTÉE** : peu disponible pour vous consacrer à vos investissements, vous choisissez de déléguer la sélection et les arbitrages des supports en unités de compte de type OPC⁽¹⁾ à un spécialiste de la gestion d'actifs sur la base de votre choix d'orientation de gestion. Vous recevez régulièrement un rapport de gestion des allocations.
- ➔ **GESTION PERSONNALISÉE** : vous souhaitez déléguer totalement la gestion des supports en unités de compte de votre contrat à un spécialiste de la gestion d'actifs, conformément au mandat d'arbitrage signé avec l'assureur. Il réalisera la sélection des supports en unités de compte et les arbitrages entre ceux-ci conformément à l'orientation de gestion choisie dans le cadre de votre contrat et effectuera un suivi personnalisé selon votre profil d'investisseur et votre objectif patrimonial.
- ➔ **GESTION CONSEILLÉE (ACTIVE ADVISORY)** : vous souhaitez bénéficier de conseils personnalisés sur la sélection et la répartition des supports en unités de compte de votre contrat, à tout moment et lors de vos opérations d'investissements ou de désinvestissements. Vous conservez seul le pouvoir de décision et restez libre d'accepter, de modifier ou de refuser les conseils et recommandations qui vous sont faites, lors d'échanges téléphoniques.

LA MULTI-GESTION PERSONNALISÉE ET LA MULTI-GESTION PILOTÉE

GESTION PERSONNALISÉE : il est possible de cumuler plusieurs profils de gestion d'une même société de gestion ou de sociétés de gestion différentes au sein d'un même contrat.

GESTION PILOTÉE : il est possible de cumuler plusieurs profils de gestion d'une même société de gestion ou de sociétés de gestion différentes au sein d'un même contrat.

	Gestion libre (disponible à partir de 5 000€)	Gestion pilotée (disponible à partir de 30 000€)	Gestion personnalisée (disponible à partir de 75 000€)	Gestion conseillée (disponible à partir de 500 000€)
Choix des supports	OPC ⁽¹⁾ - SCI, SCPI, SC ⁽²⁾ OPCI ⁽³⁾ - Produits structurés ⁽⁴⁾ ETF ⁽⁵⁾ FCPR ⁽⁶⁾ Titres vifs - 1 support en euros	OPC ⁽¹⁾ seuls	Produits structurés ⁽⁴⁾ ETF ⁽⁵⁾ Titres vifs	
Autonomie dans la gestion financière	++++	+	+	+++
Conseil du gestionnaire financier	N/A	++	+++ (gérant dédié)	++++ (conseiller dédié)

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers, d'où un risque de perte en capital.

(1) Les OPC (Organismes de Placement Collectif - Sicav et FCP) permettent de détenir une partie du portefeuille de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs dont la gestion est confiée à un professionnel (société de gestion). (2) Les SCI (Sociétés Civiles Immobilières) et les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) sont des sociétés civiles non cotées en bourse qui ont pour objectif d'acquérir et gérer un patrimoine d'actifs immobiliers localisés. (3) Les OPC (Organismes de Placement Collectif en Immobilier) sont des OPC composés d'au moins 60% d'actifs immobiliers. (4) Les produits structurés sont des placements (fonds d'investissement, obligation, action) dont les valeurs dépendent de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier...) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. (5) Les ETF (Exchange-Traded Fund) sont des instruments financiers cotés en bourse permettant de reproduire en temps réel l'évolution d'un indice boursier. (6) FCPR : Fonds Commun de Placement à Risques.

– CHOIX DES **SUPPORTS D'INVESTISSEMENT** –

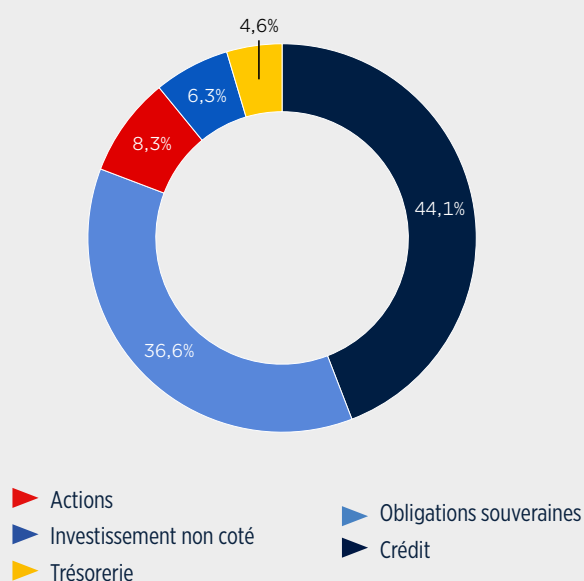
LE SUPPORT EN EUROS CNP PATRIMOINE EUROS B

En choisissant d'investir sur le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B, votre capital est garanti (net de frais sur versements, de frais sur encours annuels et brut de prélèvements fiscaux et sociaux)*.

* Hors formule ou options

Répartition des encours du support euros

(31/12/2024)



Taux nets du support en euros CNP Patrimoine Euros B recalculés sur la base d'un taux de frais sur encours max de 1,00 %

2020	0,83 %
2021	0,73 %
2022	1,18 %
2023	2,07 %
2024	2,07 %

Les rendements passés ne préjugent pas des performances futures.

LES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT EN UNITES DE COMPTE



**Plus de 300 OPC
référéncés**



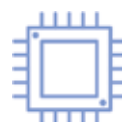
Supports immobiliers

- SCPI
- OPCI
- SCI / SCP / SC



Titres vifs

- Actions
- Obligations



Autres

- Produits structurés
- FCPR
- ETF

Selon conditions et limites figurant dans les conditions générales du contrat Saint-Honoré Innovation

Pour la part des sommes affectées sur des supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

* Instruments financiers complexes

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Assuré par

CNP Assurances (S&P : A+ perspective négative)

Versions

Assurance-vie et contrat de capitalisation

Fiscalités

Assurance-vie

Capitalisation : possibilité de choisir la fiscalité du PEA ou du PEA-PME-ETI

Souscription dématérialisée avec l'aide de votre conseiller

Pour les conseillers et les clients.

4 MODES DE GESTION

Gestion Libre, Gestion Pilotée, Gestion Personnalisée, Gestion Conseillée

MODE DE GESTION : GESTION LIBRE

Vous choisissez les supports d'investissement parmi ceux disponibles dans votre contrat et décidez seul des arbitrages à effectuer à tout moment

Versement initial

Gestion Libre, Gestion Personnalisée et Pilotée : 150 000 euros minimum

Gestion Conseillée : 500 000 €

Versements libres complémentaires

5 000 € avec un minimum de 5 000 € par support de type OPC

Versements libres programmés

1 000 € par mois, 3 000 € par trimestre, 6 000 € par semestre et 12 000 € par an.

Arbitrages

5 000 € avec un solde minimum par support de 5 000 € après arbitrage en désinvestissement (en deça duquel le contrat fait l'objet d'un rachat total)

OPTION D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES (uniquement version assurance vie)

Investissement progressif : arbitrage mensuel de tout ou partie du capital du fonds en euros ou des unités de compte, vers les unités de compte choisis selon la durée de l'option déterminée (6, 9 ou 12 mois)

Sécurisation des plus-values : arbitrage quotidien des plus-values constatées selon le seuil de plus-values atteint vers le support en euros ou tout autre support choisi à cet effet

Stop-Loss relatif : arbitrage quotidien d'un support si sa moins-value atteint le seuil fixé, vers un support déterminé

Répartition Constante : arbitrage trimestriel entre les supports du contrat de façon à rétablir la répartition entre les supports présents au sein du contrat lors de la mise en place de l'option

MODE DE GESTION : GESTION PILOTEE

L'assureur réalise pour vous la sélection, la répartition et les décisions d'arbitrages entre les différents supports en unités de compte éligibles à ce mode de gestion et selon l'orientation de gestion que vous avez choisie

Part minimale du versement initial affectée au mandat d'arbitrage dans le cadre du mode de gestion : 30 000 €

MODE DE GESTION : GESTION PERSONNALISEE

Vous avez défini, avec votre conseiller spécialiste de la gestion d'actifs une orientation de gestion qui correspond à votre profil d'investisseur. Vous déléguez à un professionnel de la gestion d'actifs la gestion de votre mandat. Il réalisera selon les opportunités de marché, l'allocation entre OPC et titres vifs dans le cadre de l'orientation de gestion que vous avez choisie

Vous pouvez opter pour une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)

Part minimale du versement initial affectée au mandat d'arbitrage dans le cadre du mode de gestion : 75 000 €

MODE DE GESTION : GESTION CONSEILLEE

Vous bénéficiez de conseils et recommandations adaptés d'un expert des marchés sur les supports en unités de compte éligibles du contrat et vous retez le seul décisionnaire des opérations sur votre contrat

Part minimale du versement initial affectée au mandat d'arbitrage dans le cadre du mode de gestion : 500 000 €

Le capital sous risque est de 400 000 € par assuré pour l'ensemble de ses contrats Saint-Honoré Innovation

Garantie plancher simple

Garantie plancher cliquet

Seule l'une de ces garanties peut être retenue à la souscription

Garantie plancher indexée

Garantie plancher majorée

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

Rachat partiel

Montant minimum de rachat : 5 000 €

Montant minimum résiduel par support après rachat partiel : 5 000 €

Montant minimum résiduel à maintenir sur le contrat suite à un rachat : 50 000 €

Rachats partiels programmés (uniquement version assurance vie)

1 000 € par mois, 3 000 € par trimestre, 6 000 € par semestre et 12 000 € par an (en Gestion Libre uniquement)

Avances

Possibles, conformément au Règlement Général des Avances (les conditions des avances, notamment celles relatives aux intérêts, sont indiquées dans le règlement général des avances en vigueur au moment de la demande d'avance)

FRAIS

Frais d'entrée sur les versements

Versements initial, libres et libres programmés : 4% maximum

Frais sur encours annuels pour le support en euros et les supports en unités de compte : 1% maximum

Frais d'arbitrages forfaitisés du mode de gestion pilotée : 1% maximum*

Frais d'arbitrages forfaitisés des modes de gestion personnalisée / conseillée : 1% maximum*

* Ces frais viennent s'ajouter aux frais sur encours annuels sur les supports en unités de compte

Frais d'arbitrage à l'initiative du souscripteur (y compris en cas de changement de mode de gestion) : 1^{er} arbitrage annuel gratuit puis 0,50% du montant arbitré avec un maximum de 100 €

Frais des options d'arbitrages automatiques et de l'option rachats partiels programmés : Gratuits

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers, d'où un risque de perte en capital.

UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE D'UNE GRANDE SOUPLESSE

- Disposer de tout ou partie de votre capital (selon les dispositions contractuelles et légales en vigueur)
- Choisir et modifier les modes de gestion de votre contrat à tout moment
- Bénéficier du conseil d'experts financiers
- Déléguer la gestion de votre contrat à un professionnel
- Souscription dématérialisée avec signature électronique aux côtés de votre conseiller



EDMOND DE ROTHSCHILD ASSURANCES ET CONSEILS

Filiale d'Edmond de Rothschild France, Edmond de Rothschild Assurances et Conseils France réunit une équipe de spécialistes dédiée au conseil en matière d'assurance-vie. L'activité est développée exclusivement auprès de professionnels du patrimoine reconnus : institutionnels et indépendants. Nous intervenons auprès de votre conseiller dans la sélection, la mise en place et la gestion de contrats sur mesure.

CHIFFRES CLÉS*

2,9 Md €
de collecte

16 Mds €
d'encours

+300
partenaires

30
compagnies

22 000
contrats gérés

* Données au 31/12/2024

CNP PATRIMOINE

CNP Patrimoine est la marque et la structure de CNP Assurances dédiée à la clientèle patrimoniale. Elle est spécialisée dans la conception et la gestion de solutions d'assurance-vie haut de gamme et innovantes en partenariat avec des professionnels de la gestion de patrimoine.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE CNP ASSURANCES*

1er
assureur vie en
France
5^e
assureur
européen

37,4 Mds €
de chiffre d'affaires

237 %
Ratio de
solvabilité 2

A
perspective stable
Notation
Standard & Poor's

* Données au 31/12/2024

Contactez votre conseiller

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSURANCES ET CONSEILS (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris cedex 08
Société de Courtage d'Assurances - SAS - N° ORIAS 07 004 349
Capital de 7.034.600 Euros - 443 114 632 RCS Paris - APE 6622Z
www.edrac.fr

CNP ASSURANCES

Siège social : 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux
341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances
www.cnp.fr

AVERTISSEMENT

Rédaction mise à jour en décembre 2025.

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), Société par Actions Simplifiée, au capital social de 7.034.600 €, dont le siège social est situé à Paris (75008), 47, rue du Faubourg Saint Honoré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443114632, enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 004349. Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Les données, commentaires et analyses figurant dans ce document de présentation n'ont pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné aux personnes qui seraient citoyennes ou résidentes d'un pays ou d'une juridiction dans lesquels sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation serait contraire aux lois ou aux règlements en vigueur. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Tout investissement comporte des risques soumis aux fluctuations de marché et aucune garantie ne peut être donnée quant à leur évolution future. Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Il appartient à chaque investisseur, avant tout investissement, d'analyser son risque indépendamment du groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cette décision à sa situation financière et à ses objectifs. Source d'informations : Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) et CNP Assurances. Les dispositions complètes du contrat figurent dans les conditions générales. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild. Les données chiffrées sont datées au 31 décembre 2024.

© Copyright 2024 Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

Photos : Th Martinez / Yann Riou / Gitana S.A.